



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 23 MAI 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 17 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjointes ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Jean-Louis BORDESSOULES, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Daniel BARBARIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Natacha MICHEL	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Excusé : 1

Jacques COCQUEREZ

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190523-
2019_05_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 mai 2019
Affiché le 27 mai 2019

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 28 mars 2019.

Décision N° 4 du 8 avril 2019 : Fixation du prix de vente des billets des deux spectacles suivants organisés à la Salle de spectacle EDEN :

- spectacle humoristique « Je vais t'apprendre la politesse, p'tit con » organisé le mardi 14 mai 2019 à 20 h 00 ;
- spectacle historique « La Fayette » organisé le vendredi 24 mai 2019 à 20 h 30 :
 - o tarif normal : 18 € TTC, soit 17,63 € HT au taux de TVA appliqué de 2,10 %
 - o tarif réduit : 10 € TTC, soit 9,79 € HT au taux de TVA appliqué de 2,10 % (enfants de moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans, demandeurs d'emploi)

Au regard de la jauge de la salle de spectacle fixée à 319 places assises, les billets sont numérotés du numéro 1 au numéro 319. Les billets numérotés de 1 à 10 sont gratuits, il s'agit de dix invitations mises à la disposition de programmateurs, de mécènes ou de partenaires financiers notamment.

Décision N° 5 du 29 avril 2019 : Acceptation d'un don en chèque d'un montant de 100 € provenant d'une quête à mariage.

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX :

Objet du marché : Aménagement d'un local senior et d'un WC PMR

Date du marché : 16/05/2019

Montant du marché : 29 166,56 € HT

Attributaire du marché : CAILLAUD & FILS - 17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 28 mars 2019.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190523-
2019_05_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 27 mai 2019
Affiché le 27 mai 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.